

ET SI VOUS PASSIEZ AU SOLAIRE ?

Qu'est-ce qui est tout nouveau, tout chaud et qui est bon pour la planète ? Le cadastre solaire de votre Parc. En deux temps et trois clics il permet de savoir si votre maison est solairement compatible. Vous testez ?

par Hélène Binet



Réussir le mariage entre ancien et techniques contemporaines : le Parc met à disposition des fiches pour l'intégration architecturale des panneaux solaires.

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France (43%) mais aussi celui qui est responsable de 19% des émissions de gaz à effet de serre émis. Pour réduire cet impact, le Parc, engagé dans la transition énergétique, encourage les habitants à installer des panneaux solaires sur les toits. « Notre territoire est globalement assez contraint par des règles d'urbanisme et de préservation du paysage, explique la chargée d'études Frédérique Zérafa, mais il y a largement la place pour développer le solaire. » C'est pour cette raison que le Parc a fait appel à la start-up In sun we trust pour développer un cadastre solaire. Il permet à chacun des habitants des 53 communes du Parc mais aussi des villes-portes et des villes associées de visualiser les dépenses et les bénéfices de toutes les options : injection dans le réseau, autoconsommation, solaire thermique pour l'eau chaude...

... ET SI VOUS PASSIEZ AU SOLAIRE ?



Diversités de formes, de matériaux, de contextes, chaque projet est unique et a besoin d'une estimation sur mesure.

« Découvrez le potentiel de votre toiture », annonce le site <https://parc-naturel-chevreuse.insunwetrust.solar>. Sans plus attendre, j'entre donc mon ancienne adresse à Chevreuse. Magique, un image vue du ciel me montre le potentiel de mon chez moi mais aussi de toute la rue. Verdict ? 54 m² de surface optimale pour l'installation de panneaux solaires. Jusqu'à 500 euros de gains par an en bénéficiant du tarif d'achat sur 20 ans. Une production de 7500 kWh/an et une économie de 0,7 tonnes de CO₂ par an. Je peux aussi

estimer mes dépenses et mes économies si j'opte pour un chauffe-eau solaire. Toute excitée par la nouvelle, je poursuis et demande plus de détails. On me propose de choisir ma surface de pose, entre 0 et 54 m² donc. Allez je pars sur 30 m², ça sonne pas mal. Le logiciel déroule, me demande si j'ai un chauffage et un chauffe-eau électrique, une piscine, le nombre d'occupants dans la maison. Les calculs s'affinent, les caulettes chauffent. On me donne des infos techniques, climatiques, financières, on calcule mon investissement avec ou sans emprunt, mon empreinte carbone. J'y vois beaucoup plus clair. Je passe à l'étape suivante, celle du devis gratuit en quelques clics. Je planifie alors un rendez-vous téléphonique de 15 minutes avec

un conseiller solaire *In sun we trust* pendant lequel on analysera ma consommation, on étudiera des aides possibles de l'État, les démarches à mener...

Ma toiture vue du ciel

Autre aspect intéressant pour m'accompagner dans mon projet, j'ai accès à plein de conseils et d'exemples pour réussir l'intégration architecturale et paysagère de mes panneaux. Des fiches de recommandations sont disponibles sur le site pour m'aider à concilier performance énergétique et qualité esthétique, parce qu'il est important de préserver ce cadre de vie.

« Notre objectif est d'offrir des garanties aux particuliers. » explique Antoine Ebel, le fondateur de *In sun*



QUEL ÉCO-BILAN ?

L'industrie photovoltaïque utilise essentiellement le silicium, extrait de la silice présente dans le sable ou le quartz. Il peut être utilisé jusqu'à quatre fois avant de perdre ses vertus. 91% du marché photovoltaïque est basé sur les technologies silicium (monocristallin et multicristallin). Moins de 1% de la consommation mondiale de silicium est dédiée au solaire. Le photovoltaïque utilise aussi quelques métaux dits rares : le cuivre (câbles), l'argent (soudure) et l'aluminium (cadre). Sans surprise, la Chine domine très largement ce marché. Mais il existe quelques entreprises en France (*Tenesol photovoltaïque*, *Voltec Solar*, *Photowatt*). Le « temps de retour énergétique »

d'un panneau est de 1 à 3 ans. Il s'agit du temps nécessaire pour produire l'énergie équivalente à celle qu'il a fallu utiliser jusqu'à son installation. Sur une durée de vie de 30 ans, un panneau aura donc produit 10 fois plus d'énergie qu'il n'en a consommé. Un panneau est recyclable à 94,7%, voire à plus de 95% comme dans la récente usine de recyclage de panneaux photovoltaïques à Rousset (Bouches-du-Rhône).



Estimation détaillée

Choisissez votre surface de pose
Nous calculons la surface de pose optimale pour vous dans le cadre d'une installation de chauffe-eau solaire.

Suboptimal Optimal

VENTE TOTALE	INVESTISSEMENT	TRÉSORISSEMENT
Estimation économique sur 20 ans		
ÉCONOMIE SUR LA FACTURE	INSTALLATION À REMPLIR	GAIN NET APRÈS 20 ANS
9 350 €	4 500 €	4 850 €
Habitez dans le Parc naturel, votre habitation est située dans le périmètre qui peut être concerné. Ce graphique se renouvelle automatiquement chaque semaine, s'affiche dans un périmètre paysa.		
Production d'eau chaude avec :		
Chauffe-eau électrique	NOMBRE D'OCCUPANTS : 4	



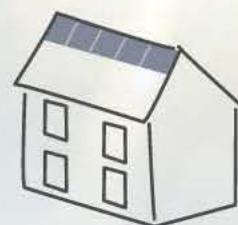
we trust La start-up s'est donc entourée de services solides pour développer son offre. Le simulateur du potentiel solaire est basé sur les données de la NASA, de Météo France et de l'IGN. Les installateurs sont triés sur le volet. Ils doivent forcément être labellisés RGE (Reconnu garant de l'environnement) et seulement un sur dix au final parvient à être retenu. « Nous vérifions la compétence des installateurs pour être sûrs d'envoyer les particuliers vers des installateurs fiables, » précise Antoine. Pour le Parc naturel, trois installateurs qui font aussi l'entretien ont été sélectionnés et se trouvent à moins de 100 kilomètres à la ronde.

Aujourd'hui, le Parc n'est pas le premier à lancer son cadastre solaire. D'autres se sont déjà lancés dans l'aventure. « On travaille avec 80 collectivités, » rappelle Antoine. Parmi celles-ci, le Parc naturel régional du Gâtinais français, les villes de Nantes, Strasbourg, le département du Puy-de-Dôme... « Pour nous, le cadastre est une première action de communication et de sensibilisation, explique Frédérique Zérafa. L'objectif est de permettre de se poser la question du solaire et d'initier la transition énergétique. C'est ensuite aux habitants, aux communes et aux entreprises de prendre le relais. » Habitants du Parc naturel, citoyens du monde, vous voyez ce qu'il vous reste à faire : cliquer sur le cadastre !

Installateurs vérifiés



Panneaux alignés sur l'axe central des fenêtres



Panneaux alignés sur tout le faitage

LE PARC VOUS ACCOMPAGNE

Il y a aujourd'hui un gros déficit de confiance des Français sur le terrain de l'énergie solaire : le démarchage commercial de sociétés qui vous promettent monts et merveilles se multiplie et le Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque estime qu'il y a eu l'an dernier en France 10 000 arnaques aux panneaux solaires (pour 20 000 installations). Le Parc a donc voulu apporter une information claire et indépendante aux habitants, pour qu'ils puissent faire des choix en toute connaissance de cause, sur la base de données sérieuses, et avec le conseil de professionnels compétents. C'est le but du partenariat avec In sun we trust qui se concrétise sous la forme de ce cadastre solaire. Le Parc informe aussi les particuliers sur les contraintes réglementaires qui peuvent exister dans des périmètres classés ou inscrits. Et pour aider à une bonne intégration de ces panneaux sur les toitures, il a réalisé des fiches de recommandations architecturales consultables sur son site internet.

Les prix de l'électricité augmentent : + 7,2% en 2019 et ce n'est que le début car les coûts de l'énergie sont de plus en plus importants. Or le solaire en Ile-de-France permet de couvrir 40% de ses besoins en électricité et davantage en eau chaude. Le cadastre est aussi valable pour tous les bâtiments d'entreprises et de collectivités